

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PILAT RHODANIEN**

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n°2023-09-33

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	29
■ Date de la convocation	:	21 septembre 2023

Objet : Économie - Projet : Toits-Ressources - Eau, électricité, chaleur

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX (N'a pas pris part au vote de cette délibération) -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Yannick JARDIN</i>) - Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS,
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL, Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

Accusé certifié exécutoire

Révisé par le Préfet le 28/09/2023

Attaché en 2023

M. Serge RAUL explique que les toits des bâtiments agricoles peuvent aider les agriculteurs à gagner en autonomie et à s'adapter au dérèglement climatique. Le Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP) a exploré le sujet. Il accompagne les agriculteurs du territoire dans la démarche.

Un dispositif a été construit pour les agriculteurs et avec des partenaires locaux. Ce dispositif vise à apporter :

- Des aides financières,
- Des conseils,
- De l'appui technique,
- De l'information et des formations.

Les études de faisabilité :

Chaque exploitation est unique et présente des besoins spécifiques, il n'est pas possible de présenter un montant fixe relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité.

Le choix a été fait par le PNRP de présenter les différents composants d'une étude de faisabilité et d'offrir le choix aux éleveurs d'activer les tiroirs dont ils ont besoin.

Ces différents composants et leurs montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Ainsi, pour exemple, une étude complète a un coût total de :

Intitulé	Acteur	Montant par exploitation
Analyse de l'eau (x2)	Eurofins	318,79 €
Dimensionnement des besoins et du stockage	Chambre d'Agriculture 42 / 69	538,62 €
Définition du type de stockage de l'eau	Département 42	0,00 €
Intégration paysagère	Parc du Pilat	0,00 €
Expertise technique – Potabilisation, qualité de l'eau, interprétation des analyses d'eau, conseil de solutions personnalisées de traitement de l'eau et chiffrage	Cabinet d'étude OGEO	550,00 €
Appui technique à l'installation de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation	Chambre d'Agriculture 42 & 69	750,00 €

- 1 407,41 € sans le volet photovoltaïque,
- 2 157,41 € avec le volet photovoltaïque.
-

Il est demandé au conseil communautaire de se positionner sur un accompagnement financier des agriculteurs dans le financement partiel des études de faisabilité.

Pour cela, le PNRP, propose une convention de partenariat.

Le bureau communautaire propose d'apporter un soutien financier de 500 € par étude (avec ou sans le volet photovoltaïque), l'enveloppe dédiée serait limitée à 5 000 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la participation au projet Toits Ressources du PNRP,
- D'approuver la convention de partenariat avec le PNRP,
- De prévoir au budget général un soutien financier de 500 € par étude (avec ou sans le volet photovoltaïque), dans la limite d'une enveloppe de 5 000 €,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

042-244200895-20230928-2023_09_33-DE

Accusé certifié exécutoire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

Réception par : 06/10/2023
Affichage : 06/10/2023

■ Approuve la participation au projet Toits Ressources du PNRP,

- Approuve la convention de partenariat avec le PNRP,
- Prévoit au budget général un soutien financier de 500 € par étude (avec ou sans le volet photovoltaïque), dans la limite d'une enveloppe de 5 000 €,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Serge RAULT

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON